

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 26 AVRIL 2017 A 18H00**

L'an deux mille dix-sept et le 26 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

**PRESENTS** : H. SOLA - D. DOMENECH - C. BITTER - N. VINUELAS - M. DEMBELE - J-L. CONSUL - A. CACCOMO - J. TABELLION - R. SERRADO.

**EXCUSES** : S. FEVRIER (représenté par C. BITTER) - J-P. MARTY - B. ENJALBERT (représenté par H. SOLA).

**ABSENT** : P. TAILHADES.

A 18 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme secrétaire de séance, M. Roger SERRADO.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Roger SERRADO, secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

**1/ Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.**

**2/ Convention de mise à disposition de terrain avec ENEDIS.**

**3/ Demande de subvention : Fonds Départemental Aide aux Communes 2017.**

**1/ Demande de reconnaissance de l'état de calamité agricole et de catastrophe naturelle.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les températures négatives des nuits de mercredi 19 à vendredi 21 avril 2017 ont occasionné des dégâts considérables dans les vignobles notamment

aux alentours du hameau de La Croisade. Elle retrace la visite au domaine de Sériège, le 24 avril dernier, d'une délégation préfectorale venue constater les dommages aux cultures.

Elle propose de mettre en place toutes les démarches possibles afin d'aider les viticulteurs à obtenir toutes les aides auxquelles ils peuvent prétendre. Tout d'abord, elle propose d'effectuer une demande de reconnaissance de l'état de calamité agricole auprès de la DDTM, assortie d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture.

Ensuite, elle propose de relayer auprès des viticulteurs les informations qu'elle a pu obtenir sur les procédures de demande d'indemnisation. Ces procédures passent par une inscription individuelle des sinistrés sur le site de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault. Ces informations seront transmises à la population par voie de publication, par voie informatique et affichées sur le panneau lumineux.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

## **2/ Convention de mise à disposition de terrain communal avec ENEDIS.**

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du déplacement du transformateur électrique Place Jean Jaurès, la société ENEDIS soumet à notre approbation une convention de mise à disposition d'un terrain de 25 m<sup>2</sup>, sur la parcelle cadastrée AB 216. Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de signer cette convention. Le Conseil Municipal accepte cette demande à l'unanimité.

## **3/ Demande de subvention : Fonds Départemental d'Aide aux Communes 2017.**

Madame le Maire expose au conseil que la procédure relative à l'obtention du Fonds Départemental d'Aide aux Communes, Patrimoine et Voirie, a été modifiée. Il convient à présent de réaliser une demande d'aide traditionnelle avec délibération du conseil municipal, devis des entreprises, plan de financement et surtout de ne pas entreprendre les travaux avant notification de l'octroi de la subvention.

Elle propose donc de faire rapidement réaliser des devis pour des travaux de voirie rue du Théron, impasse de la Rivière, rue de Sainte Foi, rue du Camp du Pal et aux abords de la salle polyvalente afin de pouvoir présenter un dossier de demande d'aide à la commission permanente du conseil départemental du mois de juin 2017.

Elle demande ainsi au conseil de l'autoriser à solliciter le Département de l'Hérault pour l'octroi d'une aide financière dans ce sens. Le Conseil Municipal valide sa demande à l'unanimité.

A 20 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,